

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2018

Date de la convocation 06/04/2018 Affichée le 19/04/2018

Conseillers municipaux en exercice: 15
Votants : 14 Présents: 13 Procurations: 1

Présents :

Mesdames : PETIT, LOBJOIS, FRINAULT, MARTIN, ROSTAN, SINTES
 Messieurs : HEINIGER , GOUZY, MATHARAN, SOULE, TUDURI, GODIER, PERIN.

Excusée ayant donné procuration : Mme ABADIE donne procuration à Mme MARTIN.

Absente n'ayant pas donné procuration : Mme SMETKO

Secrétaire de séance : Mr TUDURI

♦ **Approbation du compte rendu 13/03/2018 :**

Après lecture, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 13/03/2018.

1 -PARTICIPATION PORTAGE DES REPAS : COMMUNES DE LIAS et SEGOUFIELLE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les dépenses relatives au portage des repas à domicile de 2017.

MONTANT DES CHARGES

(€)

2017		
	DEPENSES	RECETTES
Carburant	1 954,34	
Location véhicule	9 062,71	
Repas	27 819,46	35 389,20
Coût salarial	19 001,67	
Net à payer	9 985,12	
Charges patronales	3 924,37	
Charges salariales	5 092,18	
Total	57 838,18	35 389,20
Reste à charge communes	22 448,98	

REPARTITION DES CHARGES (€)

Répartition des charges fixées dans convention du 20/04/11

LIAS 30%	5 181
SEGOUFIELLE 30%	5 181
PUJAUDRAN 40%	6 908

Montant de la revalorisation	2017
LIAS 30%	1 554

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2018

Date de la convocation 06/04/2018 Affichée le 19/04/2018

Conseillers municipaux en exercice: 15
Votants : 14 Présents: 13 Procurations: 1

SEGOUFIELLE 30%	1 554	
PUJAUDRAN 40%	2 072	
Répartiton des charges	2017	
LIAS 30%	6 735	
SEGOUFIELLE 30%	6 735	
PUJAUDRAN 40%	8 980	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter la participation de 2017 au portage des repas auprès des communes de Lias et Ségoufielle à hauteur de 30% des dépenses.

2 – FRAIS DE SCOLARITÉ – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES

Il est rappelé au Conseil Municipal que les dispositions de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée, prévoit qu'une participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants d'autres communes est demandée par la commune d'accueil à la commune de résidence de l'enfant concerné.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer pour l'année scolaire **2017/2018**, le montant de la participation aux frais de scolarité des enfants domiciliés dans les communes extérieures à **950 € par enfant**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer la participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire **2017/2018 à 950 € par enfant** domiciliés dans les communes extérieures.

3- SDEG

Monsieur Le maire informe les membres du conseil municipal les estimations des travaux d'éclairage public :

- 1) Extension éclairage public avenue de Gascogne pour un montant de **5873.78 €**
- 2) Eclairage public autour de la future mairie et médiathèque pour un montant **18 201.22 €**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande des dits travaux auprès du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers ;
- de prévoir le coût de ces travaux au budget communal

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2018

Date de la convocation 06/04/2018 Affichée le 19/04/2018

Conseillers municipaux en exercice: 15
Votants : 14 Présents: 13 Procurations: 1

4 – GEMAPI

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée :

- que le conseil municipal dans sa séance du 06 février 2018 et par délibération N° 03-01-18 a approuvé le retrait du syndicat mixte du Courbet formulée par Toulouse Métropole dans sa délibération du 15 décembre 2017.
- Que Monsieur le Préfet de la Haute Garonne nous rappelle que, conformément aux dispositions de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine est devenue automatiquement compétente en matière de GEMAPI à compter du 01/01/2018.
-

En conséquence, c'est donc à la communauté de communes de se prononcer sur cette procédure en sa qualité de membre du syndicat et qu'il y a donc lieu de retirer cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Retire la délibération relative au retrait de Toulouse Métropole du Syndicat Mixte du Courbet.

5 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - LOTISSEMENT LEVANT DU VILLAGE

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu	315 343.00
	Réalisé	85 803.26
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévu	315343.00
	Réalisé	0
	Reste à réaliser	0

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu	1 635 343.00
	Réalisé	85 803.26
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévu	1 635 343.00
	Réalisé	0
	Reste à réaliser	0

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement	- 85 803.26
Fonctionnement	- 85 803.26
Résultat global	-171 606.52

Le CA est approuvé et voté à l'unanimité

5 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMMUNE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2018

Date de la convocation 06/04/2018 Affichée le 19/04/2018

Conseillers municipaux en exercice: 15
Votants : 14 Présents: 13 Procurations: 1

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu	2 550 107.23
	Réalisé	447 930.12
	Reste à réaliser	1 817 485.47
Recettes	Prévu	2 550 107.23
	Réalisé	1 168 947.48
	Reste à réaliser	266 851.71

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu	1 478 826.04
	Réalisé	917 034.07
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévu	1 478 826.04
	Réalisé	1 591 578.33
	Reste à réaliser	0

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement	721 017.36
Fonctionnement	677 544.26
Résultat global	1 398 561.62

Le CA est approuvé et voté à l'unanimité.

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 COMMUNE + LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2017 aux membres présents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE les comptes de gestion 2017

AFFECTATION DES RESULTATS 2017

COMMUNE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, *Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 270 819.73
- Un excédent reporté de : 406 724.53
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 677 544.26
- Un excédent d'investissement de : 721 017.36
- Un déficit des restes à réaliser de : 1 550 633.76
- Soit un besoin de fonctionnement de : 829 616.40

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

-

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2018

Date de la convocation 06/04/2018 Affichée le 19/04/2018

Conseillers municipaux en exercice: 15
Votants : 14 Présents: 13 Procurations: 1

- **RESUTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT 677 544.26**
- **AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 300 000.26**
- **RESUTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 377 544.00**
- RESUTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 721 017.36**

LOTISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, *Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- **Un déficit de fonctionnement de : 85803.26**
- **Un déficit reporté de : 0**
- **Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 85803.26**
- **Un déficit d'investissement de : 85803.26**
- **Un déficit des restes à réaliser de : 0**
- **Soit un besoin de fonctionnement de : 85803.26**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :
-
- **RESUTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT 85803.26**
- **AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 0**
- **RESUTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0**
- RESUTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 0**

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le BUDGET PRIMITIF

1 COMMUNE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	684 878.01	2 544 309.00
Recettes	2 235 511.77	2 544 309.00

2 LOTISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2018

Date de la convocation 06/04/2018 Affichée le 19/04/2018

Conseillers municipaux en exercice: 15
Votants : 14 Présents: 13 Procurations: 1

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	401 608.00	1 565 808.00
Recettes	401 608.00	1565 808.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

11 pour

3 abstentions

Les Budgets primitifs sont approuvés.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2018, Monsieur Le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionnent notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Monsieur Le Maire propose d'augmenter le taux d'imposition de **1.011797 %** pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

10 pour

3 contre

1 abstention

- **DECIDE** d'appliquer pour **2018**, les taux suivants :
 - Taxe d'habitation : **14.37 %**
 - Taxe sur le foncier bâti : **25.02 %**
 - Taxe sur le foncier non bâti : **110,21 %**

FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande de participation présentée par le Conseil Départemental relative au fond de solidarité logement, soit un appel de fond à hauteur de **0.40€ par habitant**.

Ce fond d'aide permet de soutenir les gersoises et gersois les plus défavorisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité la participation financière au fond de solidarité logement pour 2018 ;**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2018

Date de la convocation 06/04/2018 Affichée le 19/04/2018

Conseillers municipaux en exercice: 15
Votants : 14 Présents: 13 Procurations: 1

- CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

SUBVENTION DRAC – BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les acquisitions de collections sur tous les supports qui s'inscrivent dans le cadre d'opération d'investissement ou d'équipement d'une bibliothèque peuvent bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales ou départementales.

Un dossier a été constitué en ce sens selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT (€)	TVA (taux)	MONTANT TTC En €
Livres	5688.00	5.5	6 000.00
Presse	465.00	2.10	500.00
DVD	2080.00	20.00	2 500.00
TOTAL DEPENSES	8233.00	767.00 €	9 000.00
RECETTES			
Participation état DGD			3000.00
Fonds propres			6000.00
TOTAL RECETTES			9000.00

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le plan de financement ci-dessus et charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation.

REAMENAGEMENT ENSEMBLE SCOLAIRE – nouveau plan de financement

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que

Madame la Présidente du Conseil Régional nous a informé que la

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2018

Date de la convocation 06/04/2018 Affichée le 19/04/2018

Conseillers municipaux en exercice: 15
Votants : 14 Présents: 13 Procurations: 1

subvention qui pourrait nous être attribuée au titre du FRI pour le projet de réaménagement de l'ensemble scolaire pour 2018 peut s'élever à 31000€ au lieu de 21000€.

Le plan de financement relatif au projet est donc le suivant :

ESTIMATION DES TRAVAUX HT : 278 651€ HT

SUBVENTIONS	Montant € HT
DETR 2018	83 595.00 €
FRI 2018	31 000.00 €
Fonds de soutien 2018	55 730.00 €
Caisse d'Allocations familiales	42 000.00 €
AUTOFINANCEMENT	66 326.00 €
TOTAL	278 651.00 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement ci-dessus ;
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la subvention correspondante auprès de : Madame la Présidente du Conseil Régional au titre du FRI 2018

La séance est levée à 23 h 23, signé et approuvé par le secrétaire de séance

Signé et approuvé par le secrétaire de séance

Paul TUDURI
Secrétaire de séance

Monsieur le Maire

Roger HEINIGER
Le Maire,